



Commission économique pour l'EuropeComité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé**Groupe de travail des partenariats public-privé¹****Première session**

Genève, 21 et 22 novembre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté² de la première session³**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 21 novembre 2017, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Contribution des travaux de la CEE sur les partenariats public-privé centrés sur la population à la réalisation des objectifs de développement durable.
4. Coopération avec la Chine dans le cadre de l'initiative « Belt & Road » en appui aux objectifs de développement durable.
5. Examen des travaux accomplis sur les partenariats public-privé depuis la huitième et ultime session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé les 20 et 21 octobre 2016.

¹ Le Groupe de travail des partenariats public-privé a été créé par le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) le 18 novembre 2016 pour reprendre les travaux de la CEE sur les partenariats public-privé menés par l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, qui cessera ses activités le 20 novembre 2017. Le mandat du Groupe de travail, qui est ouvert à la participation de tous les États Membres de l'ONU, est disponible à l'adresse suivante : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/ceci/documents/2016/CECI/ECE_CECI_2016_6-fr.pdf.

² Les membres des délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations devront s'inscrire en ligne et remplir le formulaire d'inscription téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/ppp/wpppp1.html>. Il leur faut, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Pregny, 8-14 avenue de la Paix, pour se faire délivrer un badge. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information sur le site Web de la CEE, à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.

³ Approuvé par le Bureau de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé.



6. Plan d'activités pour 2017-2018.
7. Coopération intersectorielle avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations internationales.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la première session.

II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CECI/WP/PPP/2017/1	Décision

1. Le Groupe de travail adoptera l'ordre du jour de sa première session.

Point 2

Élection du Bureau

2. Il est rappelé qu'à sa huitième session, tenue en 2016, l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé (PPP) a élu M. Arthur Smith (États-Unis d'Amérique) et M. Bernhard Müller (Allemagne) Coprésidents de l'Équipe pour deux ans. En même temps, l'Équipe a élu à la vice-présidence, pour un mandat de deux ans, les membres ci-après : M. Steven Van Garsse (Belgique), M. Mark Romoff (Canada), M. Alecos Michaelides (Chypre), M. Frédéric Bobay (France), M. Sam Tabuchi (Japon), M^{me} Sonia Mezzour (Maroc), M. Hafiz Salikhov (Fédération de Russie), M. Ibrohim Usmonzoda (Tadjikistan) et M^{me} Sedef Yavuz Noyan (Turquie).

3. Il convient de noter qu'à sa quatre-vingt-septième session, le Comité exécutif de la CEE a recommandé de conserver, dans le nouveau Groupe de travail, la composition du Bureau élu par l'Équipe de spécialistes en considération du fait que le Bureau a été élu récemment, et que le Comité a prié le secrétariat de mener des consultations avec les États membres qui souhaiteraient proposer la candidature de membres du Bureau à sa première session. Le Groupe de travail élira son Bureau pour les deux prochaines années à cette même session.

Point 3

Contribution des travaux de la CEE sur les partenariats public-privé centrés sur la population à la réalisation des objectifs de développement durable

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Projet de principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé centrés sur la population à l'appui des ODD	ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.1	Information

4. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres auront la possibilité de présenter l'action qu'ils déploient actuellement pour intégrer à leurs projets et plans d'infrastructure les principes sur lesquels reposent les partenariats public-privé centrés sur la population en témoignage de leur appui aux ODD. Les États membres sont en outre

invités à faire parvenir leurs exposés au secrétariat à l'avance, afin que ceux-ci soient présentés aux représentants dans un document de travail.

5. Le Groupe de travail examinera aussi la version révisée du projet de principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé centrés sur la population à l'appui des ODD et se prononcera sur les prochaines étapes. Il examinera en outre le projet de lignes directrices à l'intention des organismes nationaux de développement sur l'appui à apporter aux partenariats public-privé dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

6. De surcroît, le Groupe de travail tiendra deux débats sur la contribution des travaux de la CEE sur les partenariats public-privé à la réalisation des ODD dans les domaines suivants :

a) Le rôle des normes internationales en matière de partenariats public-privé et des principes directeurs dans la promotion des partenariats public-privé centrés sur la population à l'appui des ODD ; et

b) Les critères employés pour définir les partenariats public-privé « centrés sur la population » et la possibilité de mettre au point une méthodologie d'évaluation permettant de noter les partenariats public-privé et les projets d'infrastructure en fonction des résultats obtenus par leur entremise dans la réalisation des ODD, avec la participation active des unités PPP et d'autres entités s'occupant d'infrastructures.

7. Le programme détaillé du débat sera élaboré en concertation avec le Bureau et sera mis à la disposition des participants sur le site Web⁴.

Point 4

Coopération avec la Chine dans le cadre de l'initiative « Belt & Road » en appui aux objectifs de développement durable

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Promotion des partenariats public-privé centrés sur la population en appui à l'initiative « Belt & Road » et aux ODD	ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.2	Information

8. À la suite de la signature du mémorandum d'accord entre la CEE et la Commission nationale pour le développement et la réforme de la République populaire de Chine, le Groupe de travail aura l'occasion d'examiner la coopération proposée avec la Chine dans le cadre de l'initiative « Belt & Road » à l'appui des objectifs de développement durable, et de discuter de la façon dont les pays peuvent participer au programme et le façonner pour que chacun en tire profit.

Point 5

Examen des travaux accomplis sur les partenariats public-privé depuis la huitième et ultime session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé les 20 et 21 octobre 2016

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Examen du mandat du Conseil consultatif	ECE/CECI/WP/PPP/2017/3	Décision
Norme CEE-ONU pour une tolérance zéro	ECE/CECI/WP/PPP/2017/4	Décision

⁴ Le programme sera disponible à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/ppp/wpppp1.html>.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
de la corruption lors de la passation de marchés publics dans le cadre de partenariats public-privé		
Projet de déclaration pour une tolérance zéro de la corruption dans les partenariats public-privé centrés sur la population	ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.3	Information
Projet de norme CEE-ONU sur les partenariats public-privé dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement	ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.4	Information ⁵
Projet de norme CEE-ONU sur les partenariats public-privé dans le domaine de l'énergie renouvelable	ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.5	Information ⁵
Projet de norme CEE-ONU sur les partenariats public-privé dans le domaine des routes	ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.6	Information ⁵
Projet de norme CEE-ONU sur les partenariats public-privé dans le domaine des chemins de fer	ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.7	Information ⁵
Projet de lignes directrices pour une approche innovante et l'adoption de modèles nouveaux devant concourir au succès des activités de formation et de renforcement des capacités des projets de partenariats public-privé	ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.8	Décision
Deuxième Forum international de la CEE-ONU sur les partenariats public-privé centrés sur la population en vue du rapport sur les objectifs de développement durable	ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.9	Information

9. Le Groupe de travail examinera les travaux relatifs aux partenariats public-privé que le Centre international d'excellence de la CEE en matière de partenariats public-privé a entrepris depuis octobre 2016 sur :

- a) Les normes internationales en matière de partenariats public-privé ;
- b) Les questions relatives au Conseil consultatif sur les partenariats public-privé ; et
- c) Les autres activités et initiatives de renforcement des capacités.

⁵ Ces documents sont présentés pour consultation à d'autres organes de la CEE.

A. Normes internationales en matière de partenariats public-privé

10. Il appartiendra au Groupe de travail de décider s'il fait sienne la recommandation du Bureau de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé d'approuver la norme pour une tolérance zéro de la corruption lors de la passation de marchés publics dans le cadre de partenariats public-privé.

11. Le Groupe de travail débattrà, après examen, du projet de déclaration pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de partenariats public-privé centrés sur la population, et se prononcera sur les prochaines étapes.

12. Le Groupe de travail aura aussi l'occasion d'échanger sur la façon de diffuser et promouvoir plus largement dans les pays la norme pour une tolérance zéro de la corruption lors de la passation de marchés publics dans le cadre de partenariats public-privé aux fins de son application.

13. Le Groupe de travail recevra un rapport d'activité sur les projets de norme que les équipes chargées de projet ont établis dans les domaines suivants :

Approvisionnement en eau et assainissement ;

Énergie renouvelable ;

Routes ; et

Chemins de fer.

B. Questions relatives au Conseil consultatif sur les partenariats public-privé

14. Le Groupe de travail passera en revue l'action du Conseil consultatif sur les partenariats public-privé depuis octobre 2016. À la suite de la décision prise par le Comité exécutif de la CEE à sa quatre-vingt-douzième session, le 23 juin 2017, de proroger de trois ans le mandat du Conseil consultatif, jusqu'au 31 décembre 2020, le Groupe de travail est invité à approuver le mandat révisé du Conseil consultatif.

C. Autres activités et initiatives de renforcement des capacités

15. Le Groupe de travail examinera les activités de renforcement des capacités menées depuis octobre, y compris celles découlant du deuxième Forum international des partenariats public-privé qui s'est tenu à Hong Kong du 9 au 11 mai 2017.

16. L'un des résultats concrets du Forum, à la suite d'un débat entamé à la onzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue du 20 au 22 mars 2017, a été l'établissement d'un petit groupe d'experts sous la direction de M. Arthur Smith, Coprésident de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, chargé d'élaborer un projet de lignes directrices comportant les principaux éléments nécessaires à un projet concluant de renforcement des capacités en faisant fond sur la réussite du projet de renforcement des capacités des partenariats public-privé mis en œuvre au Bélarus. Le Groupe de travail examinera ces lignes directrices et se prononcera sur leur adoption.

17. Les membres du Groupe de travail auront la possibilité de faire le bilan de l'action déployée par le passé dans le cadre des PPP et d'examiner des moyens efficaces de promouvoir et de faire connaître les travaux réalisés à ce titre.

Point 6

Plan d'activités pour 2017-2018

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Plan d'activités pour 2017-2018	ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.10	Décision
Liste révisée des sujets relatifs aux normes en matière de PPP	ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.11	Décision

18. Le Groupe de travail examinera les propositions de travaux à mener pour le reste de l'année 2017 et en 2018 conformément au plan d'activités pour 2017-2018 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2017/2, annexe II).

19. Le Groupe de travail arrêtera, après examen, la dernière liste des sujets se prêtant à l'établissement de normes en ce qui concerne les PPP. Il aura en outre l'occasion de prendre connaissance de propositions de nouvelles normes à élaborer dans les domaines où il est investi d'un mandat concernant des domaines relatifs aux objectifs de développement durable. Des exposés auront lieu également pour examiner les progrès accomplis en ce qui concerne les travaux sur les normes internationales en matière de chemins de fer urbains, le cadre général des conditions juridiques applicables aux PPP, et les lignes directrices concernant les PPP dans le domaine de la transformation des déchets en énergie.

20. Le Groupe de travail débattrait aussi des moyens d'aider les pays à mettre en œuvre les normes en matière de PPP, en collaboration avec les centres d'excellence spécialisés, le Conseil consultatif et d'autres organisations.

21. Les participants sont invités à faire savoir lors de la réunion si des États membres ou d'autres parties prenantes souhaiteraient bénéficier d'activités de renforcement des capacités dans les domaines de travail prioritaires du Groupe de travail, ou bien offrir ou accueillir de telles activités. Les demandes d'activités de renforcement des capacités et de services consultatifs soumises par des États membres seront examinées en fonction des capacités et des ressources extrabudgétaires disponibles.

22. Les participants sont également invités à faire savoir lors de la réunion si des États membres et d'autres parties prenantes souhaiteraient fournir un appui extrabudgétaire aux travaux du Centre international d'excellence en matière de partenariats public-privé (fonds ou contributions en nature, notamment organisation de séminaires, programmes de jumelage ou création de réseaux).

Point 7

Coopération intersectorielle avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations internationales

23. Le Groupe de travail aura la possibilité de dresser le bilan des activités que le secrétariat a menées par le passé pour promouvoir et faire connaître les résultats des partenariats public-privé auprès d'autres divisions de la CEE.

24. Le Groupe de travail sera invité à collaborer plus étroitement avec d'autres divisions de la CEE, d'autres organes de l'ONU et d'autres organisations internationales pour renforcer les projets et programmes conjoints.

Point 8

Questions diverses

Dates de la prochaine session

25. Le secrétariat propose d'organiser la deuxième session du Groupe de travail à Genève, au second semestre de 2018, sous réserve de disposer de salles de conférence au Palais des Nations. Le Groupe de travail arrêtera les dates de la prochaine session.

Point 9

Adoption du rapport de la première session

26. Le Groupe de travail adoptera le rapport de sa première session.

III. Calendrier provisoire

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi 21 novembre 2017	
10 heures-13 heures	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Bureau Point 3. Contribution des travaux de la CEE sur les partenariats public-privé centrés sur la population à la réalisation des objectifs de développement durable
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 3. Contribution des travaux de la CEE sur les partenariats public-privé centrés sur la population à la réalisation des objectifs de développement durable (<i>suite</i>)
Mercredi 22 novembre 2017	
10 heures-13 heures	Point 4. Coopération avec la Chine dans le cadre de l'initiative « Belt & Road » en appui aux objectifs de développement durable Point 5. Examen des travaux accomplis sur les partenariats public-privé depuis la huitième et ultime session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé les 20 et 21 octobre 2016
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 6. Plan d'activités pour 2017-2018 Point 7. Coopération intersectorielle avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations internationales Point 8. Questions diverses Point 9. Adoption du rapport de la première session